

chiffre mentionné au mois de décembre dernier. Mais, Monsieur l'Orateur, il est nécessaire d'expliquer à la Chambre qu'il n'y a réellement aucune modification sensible, pour la raison que dans l'excédant que j'ai mentionné, il y a des sommes qui ne peuvent être attribuées au budget de cette année, ni même à la Puissance, car ce sont des arrérages de l'ancienne province du Canada; il y a aussi une somme que je proposerai de biffer lorsque la Chambre se formera en comité; cette somme est indiquée dans le budget détaillé et ne devra pas être dépensée avant le mois de juillet prochain. Ces deux sommes sont : arrérages de l'ancienne province du Canada \$814,357
budget supplémentaire..... 205,100

formant un total de..... \$1,019,457
qui déduit du montant total du budget détaillé..... 17,336,019

donne pour le budget de 1867-8.....\$16,316,562
ce qui donne cent mille piastres de moins que le budget sommaire soumis au mois de décembre dernier. (Très-bien !) Je fais cette explication au sujet de l'excédant du budget parceque, conformément aux dispositions du nouvel acte d'audition, les sommes votées pour une année ne devront pas être reportées sur l'année suivante, mais devront être votées de nouveau, si elles ne sont pas employées dans les douze mois, et, par suite, il y aurait double vote sur ces sommes si je ne les omettais pas actuellement.

Après avoir comparé le budget de décembre avec celui que je sou mets actuellement à la Chambre, je dirai que le résultat définitif des opérations de l'année est indiqué comme suit :—

Dépense totale\$16,316,562
A déduire pour les dépenses sur le capital et le rachat de la dette\$1,863,498
et il faut encore déduire les montants relatifs aux arrérages du fonds seigneurial et à ceux des hôpitaux et institutions de bienfaisance..... 131,704

Total..... 1,995,202
qui ne doit pas entrer dans les dépenses de cette année.
Ces deux montants déduits du grand total estimatif des dépenses, donnent pour la dépense de l'année.....\$14,321,360

Je parlerai maintenant du revenu avec lequel on devra faire face à ces dépenses et j'espère que le résultat sera de nature à satisfaire et la Chambre et le pays. On se souvient qu'au mois de novembre dernier, le gouvernement exprimait l'espoir que le revenu suffirait aux dépenses en laissant même un léger excédant. Si j'en juge par l'expérience acquise depuis le commencement de notre année fiscale, au 1er juillet dernier, je puis dire que l'espoir du gouvernement sera pleinement réalisé et qu'il y aura un excédant même sur celui que j'espérais au mois de décembre dernier. (Très-bien !)